



8, Rue de Rive, 1204 Genève
Tél. (022) 310 07 35, Fax (022) 310 07 39
www.arif.ch / e-mail info@arif.ch

PROGRAMME DU SEMINAIRE

"IMPORTANCE DE LA CLARIFICATION ET DE LA COMMUNICATION"

Le jeudi 23 janvier 2020 de 14h à 17h à l'Hôtel Alpha-Palmiers
Rue du Petit-Chêne 34, 1003 Lausanne (tél. 021 555 59 99)

- 13h30 Accueil des participants
- 14h00 Allocution de bienvenue par **Me Raphaël TREUILAUD**, Vice-président de l'ARIF
- 14h05 **M. Guillaume DE BOCCARD**, Partenaire, Geneva Compliance Group SA
« *L'obligation de clarification : rappel des bonnes pratiques* »
- 14h55 **M. Taulant AVDIJA**, Responsable Regulatory & Compliance Suisse romande, BDO SA
« *L'obligation de clarification : contrôles et retour d'expérience du terrain* »
- 15h45 Pause-café
- 16h05 **Me Nicolas C. HERREN**, Avocat Associé, Pestalozzi Avocats SA
« *L'obligation de communiquer (art. 9 LBA): conditions et enjeux* »
- 16h55 Questions
- 17h00 Clôture du séminaire

Tarifs (inclus TVA 7.7%)

Membres et auditeurs ARIF : CHF 474.- / pers.
Non-membres : CHF 592 / pers.

Accès & parking

2 min. à pieds de la gare CFF de Lausanne en montant la rue du Petit-Chêne (300 m.)
Parking souterrain de l'hôtel (Accès par rue du Midi, rue du Petit-Chêne ou chemin de Mornex)